

*Transports et communications*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme Votre Honneur vient de l'exprimer clairement, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a le droit de présenter maintenant sa motion et de provoquer ainsi immédiatement un débat de procédure. Il me semble que sa suggestion est sensée et que nous pourrions remettre la présentation de la motion et le débat qui en découlera à la suite de la période des questions. Je crois qu'il n'y a manifestement rien à discuter actuellement, et si l'on est d'accord pour procéder de cette façon qu'il en soit ainsi ordonné.

**M. Baldwin:** Je suis d'accord, monsieur l'Orateur.

**M. Reid:** Nous aussi, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** La présidence en conclut que la Chambre consent à remettre la présentation de cette motion et la question de Règlement à après la... Le député du Yukon a la parole.

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La présidence est au courant, je crois, qu'on présentera une motion en vertu de l'article 26 du Règlement. Si Votre Honneur l'accepte, elle devrait peut-être être discutée avant le question de procédure qui est censée l'être après la période des questions. Donc, sous réserve de la décision de la présidence au sujet de la motion présentée en vertu de l'article 26, nous pourrions peut-être faire de la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) un ordre de la Chambre.

**M. l'Orateur:** De toute évidence on propose que nous étudions toutes sortes de questions, sauf celles qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui. De toute façon, le député du Yukon doit envisager la possibilité que, si la présidence acceptait la motion que doit proposer l'honorable représentante de Kingston et les Îles, le débat sur le sujet aurait lieu ce soir, ce qui est tout à fait hypothétique en ce moment.

\* \* \*

[Français]

**BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT****ADOPTION DU 1<sup>er</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

**M. Gaston Clermont (au nom de M. Duquet)** propose que le 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mercredi 13 juin 1973, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS DES T.N.-O.—ACCUSATION D'INGÉRENCE POLITIQUE DANS LES FONCTIONS DE LA COUR SUPRÊME

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole afin de proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire urgente

[M. l'Orateur.]

d'intérêt public qui requiert l'attention immédiate de la Chambre, savoir la tentative de l'exécutif pour subvertir la Cour fédérale à des fins politiques en l'incitant à s'immiscer dans un domaine relevant de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, tentative que l'honorable juge Morrow interprète comme une atteinte injustifiée de l'exécutif du gouvernement du Canada à l'intégrité et à l'indépendance de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest.

**M. l'Orateur:** Le député de Kingston et les Îles ayant signifié à la présidence son intention de proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité de l'article 26 du Règlement, aux fins d'examiner la question qu'elle vient d'exposer, la présidence a pu tout à loisir examiner très attentivement tous les aspects de la question, notamment celui de la procédure.

Après mûre réflexion, la présidence doute fort que ce soit là le genre de situation visé par le Règlement. Ayant lu la motion du député avec beaucoup de soin et d'attention, j'en conclus qu'il s'agit d'une motion de blâme envers le gouvernement, à propos d'une situation qui, en conformité de l'article 26 du Règlement, requiert une discussion immédiate. Après avoir bien considéré la question avec la plus large ouverture d'esprit possible, je dois informer le député que sa motion se rapproche davantage d'une motion de blâme, comme celle que le député de Don Valley a présentée l'autre jour, et qu'elle devrait être présentée à la Chambre sous la forme d'une motion de défiance ou d'une motion de blâme plutôt que sous celle d'une motion en vue de la discussion d'une affaire importante, en conformité de l'article 26 du Règlement.

Pour ces motifs, je déclare au député et à la Chambre que la présidence ne serait pas fondée à autoriser l'ajournement en vue de discuter la question que le député a soulevée.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

L'INFLATION ET LA QUESTION DU LOGEMENT—LES PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES ET DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES URBAINES—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui est, je présume, le président du Conseil du Trésor. Quel ministre énonce la politique gouvernementale, le ministre des Finances, qui, hier, affirmait à la Chambre que le gouvernement a pour politique de combattre l'inflation en augmentant le nombre d'habitations, ou le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, selon qui le moment est mal choisi, pour stimuler de façon générale l'industrie du bâtiment, car cela entraînerait une poussée inflationniste par les coûts en raison du faible taux de chômage dans les métiers du bâtiment et de l'approvisionnement insuffisant de matériaux de construction essentiels? Lequel des deux ministres énonçait la politique gouvernementale: le ministre des Finances ou le ministre d'État chargé des Affaires urbaines?